

Le Poiré sur Vie Vendée Triathlon

REGLEMENT DE LA COURSE TRIPLEEFFORT

Format Courses

Individuels et relais

Avenirs

- **ARTICLE 1 : Lieu et date**

L'épreuve se déroulera sur la commune du **Poiré sur Vie**.

Département de la **Vendée**

L'épreuve aura lieu le 28 Avril 2019

- **ARTICLE 2 : Durée de l'épreuve ADULTES**

Les épreuves démarreront à 9 H 30 pour les courses Relais, individuel Sprint et XS et se termineront après l'arrivée du dernier concurrent. L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires dans le cas de conditions particulières (météorologie, incident, ...).

- **ARTICLE 3 : Durée de l'épreuve JEUNES**

L'épreuve démarrera à 14 H 30 et se terminera après l'arrivée du dernier concurrent.

L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires dans le cas de conditions particulières (météorologie, incident, ...).

- **ARTICLE 4 : Les participants**

- **En relais**

Les équipes seront composées de 2 ou 3 personnes : 1 nageur - 1 vététiste et 1 coureur à pied.

Pour participer les concurrents devront avoir minimum 14 ans (Catégorie Minimes). Les mineurs devront obligatoirement fournir à l'inscription une autorisation parentale.

Chaque participant devra obligatoirement fournir à l'inscription soit une photocopie de la licence sportive en cours de validité ou certificat médical de moins de 12 mois au jour de l'épreuve, en mentionnant la pratique en compétition de Natation (FFN) Cyclisme (FFC ou UFOLPEP) ou de la course à pied (FFA).

Les vélos utilisés devront être de type Vélo Tout Terrain, impérativement équipés de roues 26 à 29 pouces (interdiction des vélos cyclocross, les vélos à assistance électrique et Fat bike).

- **En individuel**

Les concurrents devront avoir minimum 14 ans (Catégorie Minimes). Les mineurs devront obligatoirement fournir à l'inscription une autorisation parentale.

Chaque participant devra obligatoirement fournir à l'inscription soit une photocopie de la licence sportive en cours de validité ou certificat médical de moins de 12 mois au jour de l'épreuve, en mentionnant la pratique du Triathlon en compétition.

Les vélos utilisés devront être de type Vélo Tout Terrain, impérativement équipés de roues 26 à 29 pouces (interdiction des vélos cyclocross, les vélos à assistance électrique et Fat bike).

- **ARTICLE 5 : Prestations**

L'organisation prend en charge le bon déroulement de l'épreuve, l'élaboration du classement, la remise des récompenses, le prêt des plaques de vélo ou dossards, le ravitaillement à la fin de l'épreuve. Elle prend également en charge l'organisation des animations périphériques à l'épreuve.

- **ARTICLE 6 : Inscriptions – Frais de participation**

L'organisation prend et se réserve le droit de refuser des participants lorsque le nombre de 300 personnes sera atteint. Les dossiers d'inscription seront pris en compte dans leur ordre d'arrivée, sur le site <http://www.njuko.com/> . Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Un dossier complet doit obligatoirement comporter les pièces suivantes :

1. Bulletin d'inscription par équipe rempli, lisible et signé. Sont obligatoires les noms – prénoms – adresse – téléphone – date de naissance et signature de chaque inscrit.
2. Frais d'inscription par chèque libellé à l'ordre de : **Poiré sur Vie Vendée Triathlon**. Un seul paiement par équipe.
3. Photocopie de la licence sportive en cours de validité ou certificat médical de moins de 12 mois au jour de l'épreuve, mentionnant la pratique du Triathlon en compétition chaque participant.
4. Autorisation parentale signée pour les mineurs mentionnant : nom, prénom et qualité du responsable.

Les dossiers incomplets seront conservés pendant 15 jours après leur réception. Passé ce délai, les dossiers seront mis sur liste d'attente. L'inscription sera valide à partir du moment où elle comportera l'ensemble des documents mentionnés précédemment.

En cas de désistement d'une équipe ou d'un membre de l'équipe déclaré à moins de 15 jours avant la date de l'épreuve, la totalité des frais d'engagement sera conservée par l'association. Tout désistement doit être communiqué à l'organisation par lettre recommandée avec accusé de réception et certificat médical

- **ARTICLE 7 : Annulation – Interruption de l'épreuve**

En cas de force majeure ou d'impossibilité de disposer des infrastructures, avant ou pendant l'épreuve, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre celle-ci. Les participants seront dédommagés de leur frais d'engagement déduction faite des dépenses engagées par l'organisation. La répartition sera faite de manière équitable entre les participants. Aucun recours ne pourra être engagé contre l'association. Le classement sera établi à partir des pointages relevés à l'heure de l'interruption ou de l'annulation.

- **ARTICLE 8 : Assurance**

L'organisation informe les participants à la manifestation du **Tripleeffort du Poiré sur Vie Vendée Triathlon** qu'il est de leur intérêt de posséder à titre personnel un contrat d'assurance des personnes ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels subis par eux, indemnisables ou non au titre de l'obligation d'assurance institué par l'article 37 de la loi n° 92-562 du 13 juillet 1992.

La garantie personnelle constitue en matière d'assurance une franchise absolue au regard des garanties accordées par le contrat de l'association. Dans le cas d'une assurance individuelle, la responsabilité incombe à l'assuré qui participe à la manifestation.

L'organisation a souscrit une assurance couvrant l'épreuve.

- **ARTICLE 9 : Règlement de l'épreuve ADULTES**

Le classement général sera établi sur le meilleur chronométrage final comprenant le total de tous les temps intermédiaires à l'issue des 325 mètres de Natation, des 3 tours de vélo et des 3 tours de CAP.

Les parcours VTT et CAP seront matérialisés par de la rubalise et des fléchages. Ils ne sont pas ouverts à la reconnaissance.

Départ groupé par vagues en Natation, le relais s'effectue uniquement dans la zone prévue à cet effet, le non respect de cette règle entraînera l'exclusion de l'équipe.

Des points de contrôles sont prévus sur les parcours. Tout contrevenant à ce règlement, toute tricherie constatée (coupe du parcours, assistance extérieure, comportement antisportif ou dangereux vis à vis des adversaires, etc ...) entraînera automatiquement la mise hors-course de l'équipe incriminée.

Les réclamations éventuelles seront à déposer par l'équipe auprès de la direction de la course.

Les parcours doivent être effectués en entier même en cas de panne.

L'assistance mécanique entre participants est autorisée.

Chaque participant a obligation de porter secours à un concurrent ayant un problème de santé et doit en prévenir l'organisation.

Le port d'un casque conforme à la norme NF EN 1078 est obligatoire pour les vététistes.

Seul les vélos de type VTT / VTC sont acceptés (pas de cyclocross, vélos à assistance électrique ou de Fat bike).

Les concurrents doivent franchir seul la ligne d'arrivée et non accompagné par toute autre personne. Le concurrent est automatiquement disqualifié sauf équipe et relais mais le nageur doit porter un maillot sur le torse.

Une arche sera à 200 mètres de l'arrivée pour la déterminer.

Les plaques et dossards doivent rester visibles.

- **ARTICLE 10 : Classement et prix**

Le classement suivant sera établi :

1. Première équipe arrivée au chronométrage.
2. Deuxième équipe arrivée au chronométrage.
3. Troisième équipe arrivée au chronométrage.

Il n'y aura pas de prix distribué en numéraire.

- **ARTICLE 11 : Droit à l'image**

Les organisateurs informent les participants au **Tripleffort du Poiré sur Vie Vendée Triathlon** que des prises de vues (photographies, vidéos) seront réalisées durant l'épreuve. Leur consentement à la diffusion de ces images est donc présumé, sauf opposition écrite de leur part auprès de l'organisation au plus tard le jour de l'épreuve, avant le départ de la course.

- **ARTICLE 12 : Vols – Dégradations - Casse**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, dégradations ou casse survenus avant, pendant et après l'épreuve. Chaque participant est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il est susceptible d'apporter ou utiliser pour les besoins de l'épreuve. Toute chute d'un concurrent pendant l'épreuve entraînant des dégradations de son matériel ne pourrait entraîner des poursuites à l'encontre de l'organisateur.

- **ARTICLE 13 : Modification du règlement**

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'organisation 15 jours avant la date de l'épreuve. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve :

- **ARTICLE 14 : Acceptation du règlement**

Ce présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisation.

Ce présent règlement sera affiché à l'Accueil inscription le jour de l'épreuve. WWW.LEPOIRESURVIEVENDEETRIATHLON.COM